

# Repérer, prévenir et lutter contre les discriminations syndicales

---

## Déclaration du groupe des Entreprises

Dans la continuité de l'avis sur le développement de la culture du dialogue social, la section du travail et de l'emploi s'est attelée à la délicate question des discriminations syndicales.

Le groupe des entreprises, comme les organisations qui le mandatent, attachent une grande importance à la qualité du dialogue social dans l'entreprise, la branche et au niveau interprofessionnel.

Il considère donc essentiel de lutter contre tout ce qui peut nuire à son bon fonctionnement et notamment contre les discriminations syndicales.

Comme l'ont montré les auditions, il est très difficile de connaître de façon précise la réalité concrète des discriminations dans notre pays et nous partageons les préconisations de l'avis visant à mieux documenter cette réalité et à publier des statistiques et bilan de façon régulière.

L'avis souligne un paradoxe intéressant : alors que le niveau de confiance global dans les organisations syndicales, comme dans d'autres institutions d'ailleurs, a tendance à baisser, les personnes sondées indiquent dans le même temps croire fortement et majoritairement à une qualité satisfaisante du dialogue social dans leur entreprise.

Il reste que la distance grandissante observée entre les citoyens et les syndicats conduit, parfois, à une perception négative de l'engagement syndical qui peut avoir un impact sur les discriminations.

Aussi, le groupe des entreprises approuve l'objectif de mieux faire connaître aux jeunes embauchés mais aussi, à l'opinion publique, l'étendue du rôle et des activités des syndicats pour valoriser l'engagement syndical.

Comme le souligne l'avis, le cadre juridique destiné à protéger les organisations syndicales contre les discriminations est solide et abouti.

La priorité concerne donc son effectivité.

Nous considérons qu'un dialogue social loyal, respectueux de part et d'autre et donc confiant est la première des conditions pour mettre fin aux discriminations.

La validation des compétences acquises dans le cadre de l'exercice de mandats syndicaux est également nécessaire.

Enfin, le groupe des entreprises est convaincu que la voie du dialogue, de la promotion des bonnes pratiques de chacun des acteurs, et de la négociation, doit être poursuivie et amplifiée.

Ainsi, les accords, quels qu'en soit le niveau, destinés à prévenir et lutter contre les discriminations syndicales, et plus généralement à améliorer l'exercice des mandats syndicaux dans le respect des devoirs et des droits de chacun, doivent être valorisés.

Le groupe des entreprises a donc voté cet avis.